



## Comment récupérer mon héritage ?

Par **rudu64**, le **05/07/2011** à **19:55**

Bonjour,

comment pourrai je prouver que des objets ayant appartenus à ma mère (décédée )m appartiennent réellement sans aucunes preuves matérielles ( ni photos, ni preuves d achats ). Les objets en question sont chez son ancien compagnon qui a tout garder chez lui et avec qui les rapports ont été conflictuels et maintenant inexistant ( des témoignages suffirait il et auraient ils une valeur juridique?)

. Je ne sais pas comment faire pour récupérer ses objets auxquels je suis profondément attachés et qui me sont nécessaires pour faire mon deuil.

Par **mimi493**, le **05/07/2011** à **21:28**

Possession vaut titre sauf preuve du contraire.

Donc si les objets sont chez lui, que vous n'avez aucune preuve de propriété, ils sont à lui.

Ne reste que l'arrangement amiable

Par **rudu64**, le **06/07/2011** à **11:15**

merci pour votre réponse

existerait il une chance si il y avait des photos?

Par **mimi493**, le **06/07/2011** à **14:05**

Photos de quoi, où, pris par qui et quand ?

Par **rudy64**, le **06/07/2011** à **17:43**

des photos avec par exemple des bijoux lui ayant appartenus .( pas très réaliste n est ce pas! ).

Je vois que mes chances de récupérer quoi que se soit sont minces, je ne vois pas comment je pourrai m arranger à l amiable avec cette personne. Je vous remercie pour votre réponse

Par **mimi493**, le **06/07/2011** à **18:54**

Mais en quoi les photos prouvent que ce sont ses bijoux ?

Les bijoux ne sont pas des effets personnels ou des souvenirs. Avez-vous fait la succession de votre mère ?

Par **rudy64**, le **06/07/2011** à **23:56**

qu entendez vous par la ?

Par **mimi493**, le **07/07/2011** à **01:37**

Votre mère avait des biens, à sa mort une succession a été ouverte d'office, qu'avez-vous fait ?

Par **rudy64**, le **07/07/2011** à **18:16**

je n ai rien fait de particulier, j ai juste un compte de succession concernant avec les recettes et les dépenses et un solde créditeur de 40 euros.

J ai signé une procuration permettant a mon notaire de ma représenter à la signature des actes de succession ( n habitant pas la meme région et ne pouvant me déplacer à ma convenance). Je ne me suis meme pas présenter à la recette des impots pour y faire la déclaration des biens dépendant de la succession vu que je n ai aucunes attestations prouvant que ses objets m appartiennent réellement

Par contre il existe chez le notaire un testament olographié de ma mère stipulant que j ai vocation à recueillir la totalité de la succession; mais celui ci n indique pas la nature des objets. ( veuillez m excuser de mon manque d expérience dans ce domaine, on ne s interesse

que très rarement à se genre de choses avant qu'elles ne vous tombent sur le coin du nez ).  
En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à cette histoire.

Par **mimi493**, le **08/07/2011** à **01:36**

Donc vous n'avez fait faire aucun inventaire, vous n'avez pas inclus dans la succession les bijoux (donc en gros, ils n'existent pas c'est ça ?)  
Voyez avec votre notaire

Par **rudy64**, le **09/07/2011** à **11:21**

merci